



2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CPMBG

TABLE DES MATIÈRES

Le message de la présidence	3
Objectifs et missions de l'association	4
Organisation et fonctionnement	5
Organes associatifs	6
Chiffres clés	7
Activités de contrôle	8
Affaires conventionnelles	10
Panorama des activités et projets d'amélioration	11
Perspectives	13

2025



LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTENCE

L'année 2025 a marqué une étape importante de transformation pour la CPMBG. Elle a débuté par son intégration effective au sein de l'Association pour le contrôle des chantiers (ACPC). Cette adhésion s'est concrétisée par le transfert des inspecteurs de la CPMBG vers un bureau de contrôle unifié, commun aux différentes commissions paritaires, désormais regroupées au sein de l'ACPC.

Par ailleurs, la CPMBG a constitué une nouvelle équipe dédiée à la révision de l'application conventionnelle, composée dans un premier temps de deux nouvelles collaboratrices ou collaborateurs, placés sous la supervision d'un secrétaire paritaire adjoint.

En collaboration avec les autres commissions paritaires, la CPMBG s'est également engagée dans un processus d'analyse et de comparaison des pratiques interparitaires. L'objectif est d'harmoniser et d'optimiser les modes de fonctionnement, notamment sur le plan informatique. Les conclusions de cette démarche sont attendues en 2026 et permettront une aide à la décision pour les partenaires sociaux membres de l'ACPC.

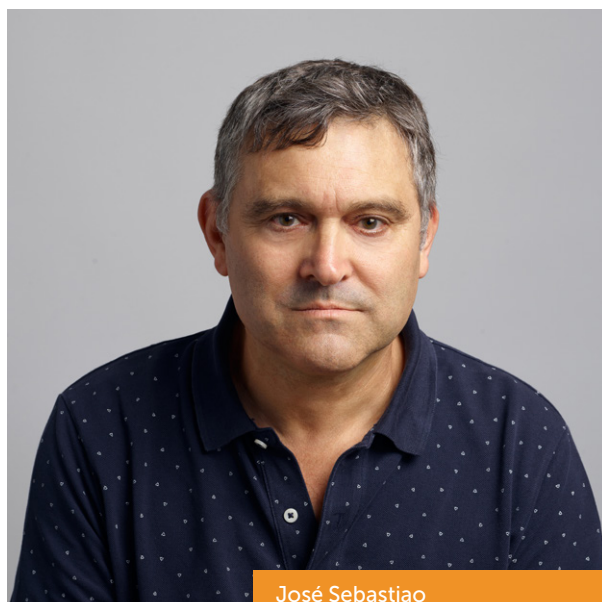
En parallèle, la commission a poursuivi ses efforts de restructuration, de consolidation et d'amélioration de ses processus internes. Elle a également progressé dans la procédure d'extension des textes conventionnels relatifs à la retraite anticipée et à la convention collective de travail.

L'ambition finale est de disposer d'un cadre conventionnel clair, compris par l'ensemble des parties prenantes et contrôlé par des collaboratrices et collaborateurs compétents, soutenus par des outils technologiques modernes et performants.

Philippe Massonnet et José Sebastiao



Philippe Massonnet
Président de l'association



José Sebastiao
Vice-président de l'association

OBJECTIFS ET MISSIONS DE L'ASSOCIATION

La commission paritaire des métiers techniques du bâtiment Genève (CPMBG) veille à l'application des conventions collectives dans les métiers techniques du bâtiment. Elle réunit les partenaires sociaux autour d'objectifs communs : garantir des conditions de travail justes et faire respecter les règles sur les chantiers et en entreprise.

La CPMBG a pour missions de :

- Négocier les évolutions des conventions collectives de travail (CCT)
- Contrôler les conditions de travail
- Développer la relève professionnelle à travers la formation

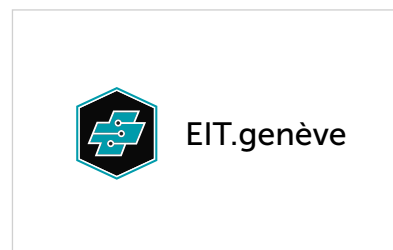
De concert avec l'Office des relations et de l'inspection du travail (OCIRT) du canton de Genève, la CPMBG agit pour :

- Lutter contre le travail au noir au sein des marchés publics
- Contrôler les entreprises étrangères et les travailleurs détachés



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Association de droit privé d'utilité publique, la CPMBG repose sur un fonctionnement paritaire réunissant les représentants des employeurs et des syndicats. Elle comprend deux organes associatifs : d'une part, la commission paritaire restreinte (CPR), soit le comité, et de l'autre, la commission paritaire plénière (CPP), soit l'assemblée générale. Un organe administratif, le secrétariat paritaire, assure la gestion opérationnelle et les contrôles administratifs des entreprises et travailleurs.



ORGANES ASSOCIATIFS

Délégation patronale

Philippe Massonnet (président)
Bernard Durussel (membre CPP)
Alexandre Fontana (membre CPP)
Patrick Loretan (membre CPR)
David Rawyler (membre CPP)
Guillaume Ruedin (membre CPP)
Didier Saxod (membre CPP)
Erik Simonin (membre CPR)

Secrétariat paritaire

Morgan Tinguely (secrétaire général)
Katarina Cornut (secrétaire générale adjointe)
Umberto Pierella (secrétaire général adjoint)
Sewit Afewerki (juriste)
Rafaella Caffi Mesnard (révisseuse CCT)
Denise Ciccone (gestionnaire administrative)
Stefano Dalu (réviseur CCT)
Henok Kibrom (gestionnaire administratif)
Sonia Schillaci (gestionnaire administrative)
Natalia Zarouali (gestionnaire administrative)

Délégation syndicale

José Sebastiao (vice-président)
Yves Defferard (membre CPP)
Anibal Gentil (membre CPP)
Joan Gesti Franquesa (membre CPR et CPP)
Lorenzo Pierella (membre CPR et CPP)



CHIFFRES CLÉS



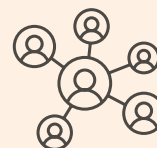
7

partenaires sociaux



3

grandes catégories
de métiers



650

entreprises affiliées



7'000

travailleurs et
travailleuses fixes



559

dossiers de contrôle
initialisés en 2025



343

formations financées
en 2024



ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Sur chantier ou en entreprise, les contrôles effectués par la CPMBG assurent des conditions de travail conformes et équitables pour tous. La CPMBG assure des vérifications régulières des salaires, horaires et cotisations auprès des entreprises genevoises. Elle surveille également les sociétés basées dans d'autres cantons qui sont actives ponctuellement sur des

chantiers genevois, ainsi que les entreprises étrangères détachant du personnel à Genève, afin de garantir le respect des conventions locales et éviter la sous-enchère salariale.

En 2025, la CPMBG a traité un total de 559 dossiers de contrôle.

Entreprises suisses	2023		2024		2025	
	Entreprises	Personnes	Entreprises	Personnes	Entreprises	Personnes
Contrôles initialisés	275	628	314	575	440	742
Contrôles finalisés	134	378	152	348	204	307

Entreprises étrangères	2023		2024		2025	
	Entreprises	Personnes	Entreprises	Personnes	Entreprises	Personnes
Contrôles initialisés	115	467	105	328	102	306
Contrôles finalisés	70	321	61	209	28	75

Indépendants étrangers	2023		2024		2025	
	Entreprises	Personnes	Entreprises	Personnes	Entreprises	Personnes
Contrôles	60		49		17	

Contrôles de chantiers

Au cours de l'année 2024, les partenaires sociaux ont travaillé à intégrer le bureau de contrôle de la CPMBG à celui de l'Association pour le contrôle paritaire des chantiers (ACPC), dont la CPMBG est désormais membre. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2025, les contrôles des chantiers sont unifiés et centralisés pour les commissions paritaires des métiers techniques du bâtiment, du gros œuvre, du second œuvre et des parcs et jardins.

Le bureau de contrôle des chantiers de l'ACPC est composé de :

- 1 directrice ;
- 13 contrôleurs de chantiers.

Il a pour mission de contrôler les chantiers du canton et d'établir des rapports d'infraction en cas de non-respect des conventions collectives de travail en vigueur dans le canton de Genève.



LES AFFAIRES CONVENTIONNELLES

Les négociations salariales pour 2026

Les partenaires sociaux ont négocié l'augmentation des salaires réels et minimaux du personnel d'exploitation, comme prévu par la convention collective de travail pour les métiers techniques du bâtiment dans le

canton de Genève (CCT-MBG). Ces discussions ont eu lieu au cours de trois séances de négociation durant les mois d'octobre et novembre 2025. Les partenaires sociaux ont abouti au résultat suivant :

Augmentation des salaires nominaux (réels) : CHF 20.-/mois, soit 0.12/heure.
Entrée en vigueur simultanée pour les signataires et dissidents.

Augmentations des salaires des apprentis : 1^{ère} année CHF 50.-, 2^e année CHF 60.-, 3^e année CHF 70.-, 4^e année CHF 80.-. Entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2026.

Augmentation des indemnité repas de CHF 12.- par jour travaillé.
Entrée en vigueur simultanée pour les signataires et dissidents.

PANORAMA DES ACTIVITÉS ET PROJETS D'AMÉLIORATION

Formation

La CPMBG assure un rôle de soutien financier pour la formation professionnelle. Au cours de l'année 2024, la CPMBG a reçu 343 demandes de contribution pour une aide à la formation continue, pour un montant total de CHF 1'008'825. Ces formations permettent

aux professionnels des métiers techniques de rester agiles, de s'adapter aux nouvelles exigences du terrain et de sécuriser durablement leur employabilité. Les partenaires sociaux ont validé formellement en 2025 les demandes de paiement.

Domaine	Nombre de demandes	Proportion
Construction métallique (CM)	52	15 %
Chauffage, ventilation, climatisation (CVC)	141	41 %
Électricité	103	30 %
Ferblanterie et installations sanitaires (FIS)	47	14 %
Total	343	100 %

Équipement de protection individuelle

La CPMBG prend en charge les demandes de remboursement des entreprises affiliées pour les équipements de protection individuelle (EPI), tels que casques, lunettes de protection et chaussures de sécu-

rité, lesquels permettent de prévenir les blessures et les atteintes à la santé des travailleurs et travailleuses. En 2025, la CPMBG a remboursé un montant total d'environ CHF 360'000 pour les indemnités EPI.



Équipe de révision conventionnelle

La CPMBG a initié le projet pilote «révision étendue de la CCT-MBG». En s'appuyant sur la participation d'entreprises volontaires, elle a pu affiner sa procédure de vérification approfondie de l'application de l'ensemble des dispositions de la CCT-MBG et ainsi lancer un nouveau pan de son activité.

Mise à jour du logiciel Odoo de gestion de données

Le logiciel Odoo est un outil de travail permettant de gérer les diverses activités du secrétariat paritaire et en particulier sa mission centrale de contrôle des conditions de travail. Les divers acteurs du contrôle peuvent se connecter à cet outil de travail pour un suivi plus efficient des dossiers de contrôle. La préparation du projet a été effectuée en 2024 pour une mise à jour du logiciel qui sera lancée d'un point de vue opérationnel courant 2025.

Élaboration d'une nouvelle plateforme en ligne — myCPMBG

myCPMBG est une plateforme sécurisée destinée à centraliser l'essentiel des échanges d'informations entre les entreprises et la CPMBG. Elle intégrera également l'ensemble des prestations proposées par la CPMBG, notamment la gestion des dérogations horaires et des occupations provisoires.

Ce projet représente un enjeu majeur, puisqu'il vise à regrouper au sein d'une application unique des systèmes auparavant fragmentés. À titre d'exemple, les dérogations sont encore gérées via l'ancien site internet, toujours en service en 2025. Son déploiement aura lieu en 2026.

Élaboration d'un nouveau site internet

La CPMBG a travaillé sur son nouveau site internet, dont le déploiement dépend de myCPMBG et interviendra en 2026.



PERSPECTIVES

Une application clarifiée des textes conventionnels

Grâce aux doubles requêtes d'extension de la CCT-MBG et de la CC-RAMB, formellement en cours au moment de la rédaction du présent rapport et devant entrer en force obligatoire au 1^{er} juillet 2026 au plus tard, l'écosystème des métiers techniques genevois bénéficiera d'une clarté et d'une stabilité conventionnelle rares dans son histoire récente. La CCT-MBG sera en effet étendue jusqu'au 31 décembre 2030 et la CC-RAMB jusqu'au 31 décembre 2036.

Avec ce cadre clair, des équipes renforcées et des outils mis à jour, la CPMBG sera en mesure de poursuivre et renforcer ses activités tant de contrôle que d'information auprès des entreprises et des travailleurs. Un texte conventionnel, bien que contraignant, est avant tout un ensemble de règles sur lesquelles les parties se sont alignées en vue d'une application commune.



CPMBG

Avenue Eugène-Pittard 24
1206 Genève
+41 22 839 73 30
info@cpmbg.ch
www.cpmbg.ch

Rédaction : de facto communication
Conception et mise en page : Daniel Jaquet
Crédits photos : AM Suisse, Loris von Siebenthal,
État de Genève, Magali Girardin, suissetec

Mai 2026